

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	090	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.6	Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **17 octobre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Marc DUGROS
M. Frank GOBBATO
M. Thierry THOREAU

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
Mme Muriel AVID à M. André GALOIX
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER
M. Frank GOBBATO à Mme Danièle LAPORTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Travaux des Remparts – Proposition de l'Avant-Projet Définitif (APD)

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Suite au vote du budget, le maître d'œuvre a été sollicité pour finaliser les études relatives à la réhabilitation du rempart du Carmel.

Aussi Madame l'Adjointe au Maire propose à l'Assemblée d'examiner l'APD communiqué par le cabinet Le Pavillon Architecture, et de le valider.

Il convient donc également de réajuster à ce stade le coût prévisionnel de l'opération, estimé à 320 674,20 € TTC (délibération du 13 décembre 2018), qui s'élève désormais à 404 000 TTC.

	délibération du 13/12/2018	délibération du 17 octobre 2022 stade APD
Coordonnateur santé sécurité		3 000
Maitrise Œuvre	29 152	33 515
Travaux	291 522	346 843
Imprévus		20 642
TOTAL TTC	320 674	404 000

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de valider l'avant-projet de la réhabilitation du rempart du Carmel tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'approuver le nouveau coût prévisionnel d'opération,
- d'approuver le lancement des travaux correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Loïc DÉSANGLES



Le Maire

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2ⁿ OCT. 2022
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2ⁿ OCT. 2022